

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 617

1^{er} avril 2011

SOMMAIRE

1517310 Alberta Ltd. Luxembourg Branch / 1517310 Alberta Ltd. Succursale de Luxembourg	29587	Interclime Holding S.à r.l.	29589
Activ Hôtel-Management S.A.	29599	Kolibri Distribution S.A.	29588
Adhikar S.A.	29600	Luxradio S.à r.l.	29572
Allied Luxembourg S.à r.l.	29599	Northern Star Luxembourg S.à r.l.	29571
Alron 2000 S.A., SPF	29600	Speld S.à r.l.	29598
Alvalade S.A.	29600	Topaze Luxembourg S.A.	29570
AS Architecture S.à r.l.	29600	TPL Aschersleben S.à r.l.	29571
AS Architecture S.à r.l.	29601	TPL Augsburg S.à r.l.	29571
Assekurisk AG	29615	TPL Bad Aibling S.à r.l.	29572
Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l.	29601	TPL Biberach S.à r.l.	29615
BA & B Investissement S.A.	29601	TPL Borken S.à r.l.	29585
Banque Degroof Luxembourg S.A.	29602	TPL Erlangen S.à r.l.	29585
Blitz Agency S.à r.l.	29601	TPL Geislingen S.à r.l.	29615
Cane Investments S.à r.l.	29602	TPL Glauchau S.à r.l.	29616
Carrosserie Palanca S.à r.l.	29603	TPL Ludwigsburg S.à r.l.	29586
Cars-Tuning-Lease	29602	TPL Ludwigsfelde S.à r.l.	29587
Causerman Investissements S.A.	29603	TPL Neckarsulm S.à r.l.	29587
CBO Trading S.à r.l.	29572	TPL Vilshofen S.à r.l.	29588
Chez Mario S.A.	29603	TPL Wittenberge S.à r.l.	29616
Cillien Consulting S.à r.l.	29603	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire	29570
Cillien Consulting S.à r.l.	29604	U.G.I.B. Holding S.A.	29588
Cillien Consulting S.à r.l.	29604	Unleveraged European ABS S.A.	29599
Cofirst S.A.	29604	VALARTIS FUNDS (Lux. I)	29599
COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	29604	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	29585
Compagnie Luxembourgeoise de Partici- pations Financières	29604	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	29588
Copalme S.A.	29616	Variofin SA	29586
Exclusif Desosse S.à r.l.	29587	VLUXIMO S.A.	29586
First Solar Holdings Europe Sàrl	29605	Wollwert S.à r.l.	29586
Gladius Vehemens S.A.	29616	WOOD & Company Group S.A.	29586
GL Consulting S.A.	29570	Y & A Invest S.A.	29598

**TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 16 février 2011

Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vincent TUCCI, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011024861/18.

(110030227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

GL Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.282.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Décembre 2010 à 17 h

La Société GL CONSULTING SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur Unique pour une année de 6 années. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Il s'agit donc de reconduire Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au fonction d'administrateur unique depuis les démissions de Melle Véronique LANGE et Mme Chantai SIMON en date du 24/01/2008, qui sont déjà enregistrées au registre du commerce et des sociétés, et que nous allons donc rayer de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée, révoque Mr ABOU OUKIL Abdelaali, demeurant rue Erkman Chatriand F-67 000 STRASBOURG, de son poste de son poste de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21/12/2010.

Mr Jean GREFF / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011025214/28.

(110029297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Topaze Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.505.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOPAZE Luxembourg S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024844/12.

(110030025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Aschersleben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.095.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024845/12.

(110029809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Northern Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.424.400,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, et Mme. Eola Änggård Runsten, résident professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 11 Septembre 1965 à Danderyd, Suède.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

M. Karl Heinz Horrner,

Mme. Eola Änggård Runsten,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011025357/23.

(110030149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.094.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024846/12.

(110029810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Bad Aibling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.065.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024847/12.

(110029811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 9 février 2011, que:

- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 47, Muehlenweg L - 2155 Luxembourg, au 45 boulevard Pierre Frieden L 1543 -Luxembourg.

- L'Assemblée générale désigne Madame Danièle Fonck, employée privée ayant son adresse professionnelle à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal et Monsieur Alain Berwick, employé privé ayant son adresse professionnelle à L 1543 -Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden en qualité de membres du Conseil de gérance pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes la société Editpress Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Il résulte des délibérations et décisions Du Conseil de gérance tenu par voie circulaire le 9 février 2011, que:

- Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de désigner Monsieur Alain Berwick, en qualité de Président du Conseil de Gérance, pour une durée équivalente à celle de son mandat de membre du Conseil de gérance, renouvellements compris.

- Le Conseil de gérance décide à l'unanimité de désigner Monsieur Christophe Goossens, employé privé ayant son adresse professionnelle à L 1543 - Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden en qualité de Directeur de Eldorado, chargé de la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011026858/30.

(110031127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

CBO Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 158.262.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

CBO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.706 and having a share capital of SEK 5,557,000.-,

here represented by Laure Mersch, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) is hereby formed under the name CBO Trading S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law) and by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders (as defined thereafter), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company

Art. 3. Purpose.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. The Company may lend funds to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company subject at all times to compliance with applicable laws. It may also give guarantees to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 150,000.-) represented by one hundred forty-nine thousand (149,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by one thousand (1,000) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares) all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively to as the PESC Shareholders. The Ordinary

Shareholders and the PESC Shareholders are together hereinafter referred to as the Shareholders, and individually a Shareholder.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Premium Reserve Account) in Swedish krona (SEK), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESC Shares (the PESC Shares Share Premium Reserve Account) in Swedish Krona (SEK), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESC Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.5. The corporate capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case a PESC Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by Law.

Art. 6. Indivisibility and Transfer of Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Shareholders' register. A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 8. Redemption of Shares.

8.1. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles and the Law on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 16.6.

8.2. To the extent permissible by Law, on 24 December 2020 the Company must redeem all (but not some) of the PESC Shares outstanding on such date.

8.3. Subject to article 8.1, the Company may redeem all PESC Shares (all or some of them) with at least six (6) calendar days prior written notice to each PESC Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration, including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 8.1 (as the case may be).

8.4. The PESC Shareholders, in consideration of redemption of their PESC Shares by the Company under articles 8.2 or 8.3, shall be entitled to receive an amount equal to the PESC Investment Amount. For the purpose of calculating the PESC Investment Amount on the redemption date, the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the date immediately preceding the redemption date is the end of the financial year. Both the PESC Profit Account and the PESC Share Premium Account will, at redemption, be set to zero. Any dividends declared but not yet paid to the PESC Shareholders at the date of redemption under article 8.3 must be paid at that date.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. Manager(s) need not be Shareholder(s).

9.2. Until the redemption date of the PESC Shares, as referred to in articles 8.2 and 8.3 of these Articles, the Board will count at least one manager appointed by the general meeting of the Shareholders from a list of candidates submitted by the PESC Shareholders (each a PESC Manager).

9.3. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

9.4. If a PESC Manager is dismissed or revoked, the general meeting of the Shareholders resolving on the dismissal or revocation will without delay appoint a new PESC Manager from a list of candidates submitted by the PESC Shareholders.

Art. 10. Powers of the board of managers

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of Shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Board.

Art. 11. Procedure.

11.1. The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

11.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

11.4. A manager may grant a proxy to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

11.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 12. Representation. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two managers, in case of plurality of managers, or the sole manager of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings**Art. 14. General meetings of the Shareholders of the Company.****14.1. Powers and voting rights**

Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions), in case the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Each share entitles to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may grant a written proxy to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

14.3 Sole shareholder

Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual accounts.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account, in accordance with article 72 of the Law (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESC profit account (the PESC Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which shall exclude the PESC Profit Account),
- all to be kept in Swedish krona (SEK) and which are jointly designated as the Profit Accounts.

16.2. Allocation of Losses -Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) finally, the balance after allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

16.3. Allocation of Profits - Each financial year, the net profit of the year shown in the annual accounts of the Company, which for the avoidance of doubt, shall include the PESC Coupon Entitlement of that year (the Allocable Profit), shall be allocated as follows:

- (i) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a negative amount;
- (ii) second, an amount corresponding to 5% of the Allocable Profit to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company;
- (iii) third, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year to the PESC Profit Account;
- (iv) fourth, with respect to any financial year, the PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to the allocation of losses under article 16.2 in a subsequent year shall be allocated to the PESC Profit Account;
- (v) fifth, with respect to any financial year, an amount equal to the PESC Coupon Entitlement for such financial year to the PESC Profit Account; and
- (vi) finally, any profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (i) to and including (v) shall be allocated to the General Profit Account.

16.4. Coupons -On each PESC Period End Date, the balance of the PESC Profit Account may be paid to the PESC Shareholders as a dividend, calculated on the following basis:

- (i) in case of a final dividend: the balance of the PESC Profit Account (taking into account the reduction in the PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESC Shareholder); and
- (ii) in the case of a payment of interim dividends made to the PESC Shareholders: the balance of the PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESC Period End Date is the end of a financial year.

16.5. Any distribution out of the Profit Accounts which is not contemplated by Article 16.3. can only be made to the Shareholders pursuant to a resolution of the general meeting of Shareholders, it being understood, for the avoidance of doubt, that the PESC Shareholders shall not be entitled to any distributions except those made out of the PESC Profit Account.

16.6. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted by one-half of the Shareholders holding threequarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

17.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESC Shareholders, the PESC Investment Amount and the balance of the PESC Profit Account, where the balance of the PESC Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the general meeting of shareholders provided for in article 16.1. is the end of a financial year;

(b) second, to the Ordinary Shareholders, the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholders, the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it, if any.

17.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by Law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting of Shareholders, to dissolve the Company. Where the general meeting of Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VIII. Definitions

Art. 18. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.
Commencement Date	means the date of the acquisition of the first Eligible Assets by the Company.
Eligible Assets	means financial fixed assets, receivables, securities and derivatives of the Company according to Luxembourg generally accepted accounting principles (GAAP)
PESC Coupon Entitlement	means, with respect to any PESC Coupon Period, the Specified Net Income.
PESC Coupon Period	means the period: (a) starting on (and including) the Commencement Date or a PESC Period End Date; and (b) ending on (but not including) the next PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant PESC Coupon Period.
PESC Investment Amount	means the sum of: (a) the par value of each PESC plus share premium multiplied by the number of PESC's on issue to be redeemed; and (b) any unpaid PESC Coupon Entitlement;
PESC Period End Date	means: (a) December 31 of each year occurring before the date specified in Article 8.2; and (b) each date of redemption of the PESC's by the Company pursuant to articles 8.2 and 8.3; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESC Period End Date ends on the previous Business Day).
Specified Net Income	means the sun of: (a) income / gains deriving from Eligible Assets; and

(b) exchange gains realized by the Company (including amongst others, the exchange gains deriving from Eligible Assets and the exchange gains in connection with the debts financing the acquisition of the Eligible Assets minus
(c) the aggregate of costs and losses allocable / attributable to income described in points (a) and (b) above.

Subscription Price means the par value and share premium contributed by the PESC Shareholder for each PESC.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

CBO S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred forty-nine thousand (149,000) Ordinary Shares and to the one thousand (1,000) PESCOs of the Company and to fully pay them up by a contribution in kind to the Company consisting of a portfolio in an aggregate value of seven hundred seventy-two million six hundred thirty-five thousand three hundred ninety-four Swedish krona and twelve cents (SEK 772,635,394.12) (the Portfolio).

The contribution in kind of the Portfolio in an aggregate value of seven hundred seventy-two million six hundred thirty-five thousand three hundred ninety-four Swedish krona and twelve cents (SEK 772,635,394.12) is to be allocated as follows:

- an amount of one hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 150,000.-) is to be allocated to the corporate capital of the Company; and
- an amount of seven hundred seventy-two million four hundred eighty-five thousand three hundred ninety-four Swedish krona and twelve cents (SEK 772,485,394.12) is to be allocated to the PESC share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of CBO S.à r.l., that:

- CBO S.à r.l. is the owner of the Portfolio is entitled to the Portfolio and possesses the power to dispose of the Portfolio;
- based on generally accepted accounting principles, the value of the Portfolio contributed to the Company is valued at least at seven hundred seventy-two million six hundred thirty-five thousand three hundred ninety-four Swedish krona and twelve cents (SEK 772,635,394.12);
- the Portfolio contributed to the Company is freely transferable by CBO S.à r.l. and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Portfolio to be contributed to the Company have been or will be accomplished by CBO S.à r.l..

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Kristina EKSTRAND, company director, born in Värmdö, Sweden, on October 28, 1980, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - Mr. Peter NYGREN, company director, born in Flen, Sweden, on July 8, 1968, residing at Älgstigen 61, 139 36 Värmdö, Sweden;
 - Mr. Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on May 7, 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
2. The registered office of the Company is set at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

CBO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, consituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société sous le numéro B 145.706 et ayant un capital social de SEK 5.557.000, ici représenté par Laure Mersch, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CBO Trading S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et les présents Statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés (tel que défini ci-après), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet social la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est social est fixé à cent cinquante mille couronnes Suédoises (SEK 150.000,-), représenté par cent quarante-neuf mille (149.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, (les Parts Sociales Ordinaires) toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque propriétaire de Parts Sociales Ordinaires sera par la suite ici individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires.

5.2. Les capital social de la Société est également représenté par mille (1.000) preferred equity stock certificates d'une valeur nominale d'une couronne Suédoise (SEK 1,-) chacun (les PESCes et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) tous souscrits et entièrement libérés, qui sont rachetables selon les dispositions de ces Statuts. Chaque propriétaire de PESC sera par la suite ici individuellement désigné comme un Associé PESC et ensemble comme les Associés PESC. Les Associés Ordinaires et les Associés PESC seront par la suite ici désignés ensemble comme les Associés, et individuellement un Associé.

5.3. La Société doit avoir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Émission des Parts Sociales Ordinaires) en couronne Suédoise (SEK), et il devra y être enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales Ordinaires. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.4. La Société doit également avoir un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCes (le Compte de Réserve de Prime d'Émission des PESCes) en couronne Suédoise (SEK), et il devra y être enregistré le montant ou la valeur de toute prime payée sur les PESCes. Les montants ainsi enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société librement distribuables.

5.5. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des Associés, agissant conformément aux dispositions de la Loi sur les modifications des Statuts. Si un Associé PESC est aussi un Associé Ordinaire, il compte comme un associé de la Société pour les conditions de quorum prévues par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité et transfert de Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Registre des Associés. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé qui le souhaite.

Art. 8. Rachat de Parts Sociales.

8.1. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans la mesure permise par ses Statuts sur la base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 16.6.

8.2. Dans la mesure permise par la Loi, au 24 décembre 2020, la Société doit racheter tous les PESCes restants (et non certains d'entre eux) émis à cette date.

8.3. Sous réserve de l'article 8.1., la Société peut racheter les PESCes (tous ou certains d'entre eux) avec un préavis écrit d'au moins six (6) jours calendaires pour chaque Associé PESC, établissant la date de rachat proposée (qui doit être un jour ouvrable) et la contrepartie du rachat, y compris les détails raisonnables des calculs quant aux conditions de l'article 8.1. (le cas échéant).

8.4. Les Associés PESC, en contrepartie du rachat de leur PESCes par la Société d'après les articles 8.2. ou 8.3., devront avoir droit au paiement d'un montant égal au Montant de l'Investissement PESC. Pour le calcul du Montant de l'Investissement PESC au jour du rachat, le solde du Compte de Profit PESC est déterminé sur le postulat selon lequel la date précédant immédiatement la date de rachat est la fin de l'exercice. Le Compte de Profit PESC et le Compte de Réserve de Prime d'Émission des PESCes seront, au rachat, remis à zéro. Tous dividendes déclarés mais non encore payés aux Associés PESC à la date du rachat d'après l'article 8.3 devront être payés à cette date.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des Associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associé(s).

9.2. Jusqu'à la date de rachat des PESCes, comme précisé dans l'article

8.2 et l'article 8.3 des présents Statuts, le Conseil de Gérance comptera au moins un gérant nommé par l'assemblée générale des Associés d'après une liste de candidats soumise par les Associés PESC (chacun un Gérant PESC).

9.3. Les gérants sont révocables ad nutum.

9.4. Si un Gérant PESC est renvoyé ou révoqué, l'assemblée générale des Associés décidant sur le renvoi ou la révocation nommeront sans délai un nouveau Gérant PESC d'après une liste de candidats soumise par les Associés PESC.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

11.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

11.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

11.5. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, en cas de gérant unique par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par deux gérants ou par le gérant unique mais seulement dans la limite de ces pouvoirs.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la loi applicable.

IV. Assemblée générale

Art. 14. Assemblée générales des Associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des Associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de la dite assemblée.

Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisée dans les convocations.

Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

14.3. Associé unique

Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Les comptes annuels.

15.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. La Société doit maintenir:

- (a) un compte de réserve légale, conformément à l'article 72 de la Loi (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profit PESC (le Compte de Profit PESC);
- (c) un compte de profit général (le Compte de Profit Général) (qui doit exclure le Compte de Profit PESC);

tous devant être tenus en couronne Suédoise (SEK) et qui sont conjointement désignés comme les Comptes de Profit.

16.2. Allocation des pertes - Toutes pertes apparaissant dans le compte de profits et pertes adopté par l'assemblée générale des Associés devront être allouées comme suit:

- (a) premièrement au Compte de Profit Général correspondant, si et dans la mesure où ce compte a un montant positif;
- (b) deuxièmement, le solde, le cas échéant, après allocation en conformité avec le paragraphe (a) ci-dessus, au Compte de Profit PESC, si et dans la mesure où ce compte a un montant positif;
- (c) finalement, le solde, le cas échéant, après allocation en conformité avec les paragraphes (a) et (b) ci-dessus, au Compte de Profit Général.

16.3. Allocation des Profits - Chaque année fiscale, les profits nets de l'année apparaissant dans les comptes annuels de la Société qui, pour éviter tout doute, doivent inclure le Droit au Coupon PESC de cette année (les Profits Allouables), doivent être alloués comme suit:

- (i) premièrement, au Compte de Profit Général, si et dans la mesure où ce compte montre un montant négatif;
- (ii) deuxièmement, un montant correspondant à 5% des Profits Allouables au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total alloué au Compte de Réserve Légale soit égal à 10% du capital social émis de la Société;
- (iii) troisièmement, par rapport à un exercice social donné, le Droit au Coupon PESC qui n'a pas été totalement alloué au Compte de Profit PESC du fait de profits insuffisants d'un exercice social précédent, au Compte de Profit PESC;
- (iv) quatrièmement, par rapport à un exercice social donné, le Droit au Coupon PESC qui a été alloué au Compte de Profit PESC et qui a été ensuite retiré du Compte de Profit PESC en raison de l'allocation de pertes sous l'article 16.2. pour une année subséquente, au Compte de Profit PESC;
- (v) cinquièmement, pour toute année fiscale un montant égal au Droit de Coupon PESC pour une année fiscale donnée au Compte de Profit PESC; et

(vi) enfin, tous profits restant après les allocations faites d'après les paragraphes (i) à (v) inclus devront être alloués au Compte de Profit Général.

16.4. Coupons -A chaque Date de Fin de Période PESC, le solde du Compte de Profit PESC pourra être payé aux Associés PESC comme un dividende, calculé sur la base suivante:

(a) dans le cas d'un dividende final: le solde du Compte de Profit PESC (en prenant en considération toute réduction effectuée sur le Compte de Profit PESC par tout paiement d'avance sur dividende fait aux Associés PESC); et

(b) dans le cas d'un paiement de dividendes intérimaires fait aux Associés PESC: le solde du Compte de Profit PESC déterminé selon le postulat que le jour calendaire précédant immédiatement la Date de Fin de Période PESC est la fin d'un exercice social.

16.5. Toute distribution venant des Comptes de Profit qui n'est pas prévue par l'article 16.3 ne peut être faite qu'aux Associés suivant une résolution de l'assemblée générale des Associés, étant entendu que, pour éviter tout doute, les Associés PESC ne doivent pas avoir droit à des distributions autre que celles venant du Compte de Profit PESC.

16.6. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois-quarts du capital social, L'assemblée générale des Associés nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement Associés, aux fins de mener à bien les opérations de liquidation et détermine leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Associés prévue, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

17.3. Tout actif restant après paiement de toutes les dettes de la Société sera alloué de la manière suivante:

(a) premièrement, aux Associés PESC, le Montant de l'Investissement PESC et le solde du Compte de Profit PESC, où le solde du Compte de Profit PESC est déterminé selon le postulat que le jour calendrier précédant immédiatement la décision de l'assemblée générale des Associés tel que prévue à l'article 16.1 correspond à la fin d'un exercice social;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la partie libérée des Parts Sociales Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde après les distributions effectuées conformément aux paragraphes (a) à (b).

Lors de la liquidation, aucune distribution ne peut être effectuée en ce qui concerne les Parts Sociales qu'elle détiendrait en propre, le cas échéant.

17.4. Lorsque les opérations de liquidation sont terminées, les livres et comptes de la Société doivent être conservés durant la période prescrite par la Loi par la personne qui aura été désignée pour remplir cette fonction par une résolution de l'assemblée générale des Associés aux fins de décider de la liquidation de la Société. Lorsque l'assemblée des Associés n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs devront le faire.

VIII. Définitions

Art. 18. Les termes ci-après en majuscules utilisés dans les Statuts ont la signification suivante:

Actifs Eligibles	signifie actifs financiers fixes, créances, titres et dérivés de la Société conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg (GAAP);
Date de Commencement	signifie la date d'acquisition des premiers Actifs Eligibles de la Société.
Date de Fin de Période PESC	signifie: <ul style="list-style-type: none"> (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date précisée dans l'article 8.2; et (b) chaque date de rachat de PESC par la Société d'après l'article 8.2 et l'article 8.3;

	ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (sauf si ce jour appartient à l'année fiscale suivante, auquel cas la Date de Fin de Période PESC se termine le Jour Ouvrable précédent).
Droit au Coupon PESC	signifie, quant à une Période de Coupon
Jour Ouvrable	signifie un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes à Luxembourg.
Montant de l'Investissement	signifie la somme de:
PESC	(a) la valeur nominale de chaque PESC plus la prime d'émission multipliée par le nombre de PESC émis à racheter; et
	(b) tout Droit au Coupon impayé.
Période de Coupon PESC	signifie la période:
	(a) commençant à (et incluant) la Date de Commencement ou une Date de Fin de Période PESC; et
	(b) se terminant (mais sans l'inclure) la prochaine Date de Fin de Période PESC, sur la base d'une année à 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESC concernée.
Prix de souscription	signifie la valeur au pair et prime d'émission contributive par l'Associé PESC pour chaque PESC.
Revenu Net Spécifié	signifie la somme:
	(a) du revenu/gain dérivant des Actifs Eligibles; et
	(b) les gains de change réalisés par la Société (incluant entre autres les gains de changes dérivants des Actifs Eligibles et les gains de change connectés avec les dettes finançant l'acquisition des Actifs Eligibles; moins
	(c) les coûts cumulés et pertes allouables / attribuables aux revenus décrits aux points (a) et (b) ci-dessus.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

CBO S.à r.l., représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cent quarante-neuf mille (149.000) Parts Sociales Ordinaires et à mille (1.000) PESC de la Société et de les libérer intégralement par un apport en nature à la Société consistant en un portefeuille d'une valeur totale de sept cent soixante-douze millions six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt quatorze couronnes Suédoises douze centimes (SEK 772.635.394,12) (le Portefeuille).

L'apport en nature du Portefeuille d'une valeur totale de sept cent soixante-douze millions six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt quatorze couronnes Suédoises douze centimes (SEK 772.635.394,12) est allouée comme suit:

- un montant de cent cinquante mille couronnes Suédoises (SEK 150.000,-) est alloué au capital social de la Société; et

- un montant de sept cent soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt cinq mille trois cent quatre-vingt quatorze couronnes Suédoises douze centimes (SEK 772.485.394,12) est alloué au compte de réserve de prime d'émission des PESC de la Société.

Il résulte notamment d'un certificat émis à la date des présentes par la gestion de CBO S.à r.l., que:

- CBO S.à r.l. est titulaire du Portefeuille, et peut librement disposer de ce Portefeuille;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur du Portefeuille apporté à la Société est évaluée à au moins sept cent soixante-douze millions six cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt quatorze couronnes Suédoises douze centimes (SEK 772.635.394,12);
- le Portefeuille apporté à la Société est librement cessible par CBO S.à r.l. et n'est ni soumis à des restrictions ni grevé d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété du Portefeuille à apporter à la Société ont été ou seront accomplies par CBO S.à r.l..

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mlle Kristina EKSTRAND, directeur de société, née le 28 octobre 1980 à Värmdö, Suède, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - M. Peter NYGREN, directeur de société, né le 8 juillet 1968 à Flen, Suède, résidant à Älgstigen 61, 139 36 Värmdö, Suède;
 - M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né le 7 mai 1960 à Stockholm, Suède, résidant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59382. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012070/700.

(110014497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

TPL Borcken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.063.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024849/12.

(110029813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024867/9.

(110030513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.085.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024850/12.

(110029814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Variofin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024868/10.

(110030204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

VLUXIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 139.317.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2011

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) Démission de Monsieur Zeimet Jean Bernard né à Luxembourg, le 5 mars 1953 demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg en tant qu'administrateur unique.
- 2) Nomination de Madame Siebenaier épouse Lanners Marie-Jeanne née à Luxembourg, le 2 juin 1967 demeurant au 4, rue de la Gare à L-5218 Sandweiler en tant qu'administrateur unique avec effet à ce jour pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Signature.

Référence de publication: 2011024870/16.

(110029411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Wollwert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 94.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024873/10.

(110030205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024874/10.

(110030051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.107.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024853/12.

(110029817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.106.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024854/12.

(110029818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

1517310 Alberta Ltd. Luxembourg Branch / 1517310 Alberta Ltd. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 153.396.

Il est à noter que les «activités» relatives à la succursale sont à modifier comme suit:

- Activités: La succursale luxembourgeoise détient et gère toutes les participations existantes et futures détenues par la société 1517310 Alberta Ltd. dans Calmena Luxembourg Holding, une société anonyme dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.850.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.919. La succursale luxembourgeoise peut également mener toute action ou opération se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024875/18.

(110030011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Exclusif Desosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.976.

Par la présente, Monsieur Ismael Nuno Carvalho de Andrade, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble sis au 11, Cité Robi Goldschmit à L - 5447 Schwebsange, dénonce le siège de la société EXCLUSIF DESOSSE S.à r.l. avec siège social à l'adresse susmentionnée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B0150976, avec effet à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 4 février 2011.

Monsieur Ismael Nuno Carvalho de Andrade.

Référence de publication: 2011024877/12.

(110027880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

TPL Neckarsulm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.750.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024855/12.

(110029819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Vilshofen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.789.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024856/12.

(110029820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 février 2011.

Résolution:

Le mandat du réviseur venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young jusqu'à l'assemblée à être tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024866/14.

(110029991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Kolibri Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.397.

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes démissionnaire

COMITIUM INTERNATIONAL

31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011024878/13.

(110027917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

U.G.I.B. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.747.

Aux actionnaires de la Société

Nous vous remettons par la présente notre démission comme commissaire de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 février 2011.

MONTBRUN REVISION S.à r.l.

Représentée par Marc LAMESCH

Référence de publication: 2011024881/12.

(110028016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Interclime Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.246.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Berkshire Settlement, a trust incorporated under the laws of the British Virgin Islands, represented by its trustee, GZ Trust Corporation having its registered office at Woodbourne Hall Road Town Tortola British Virgin Islands, registered with the BVI Companies Registry, under number 2142. GZ Trust co.

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "Interclime Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several A managers and one (1) or several B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers of which one must be an A manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers of which one must be an A manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Berkshire Settlement, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind of all the shares it holds in Interclime Corporation a Panamanian company having its registered office at Edificio Plaza 2000, Panama, Republic of Panama having a fair market value of two hundred and fifteen million euro (EUR 215,000,000.-) (the Shares),

The contribution in kind of the Shares from Berkshire Settlement to the Company is to be allocated as follows:

(i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) two hundred and fourteen million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 214,987,500.-) to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of Berkshire Settlement dated as of December 14th, 2010 and signed for approval by the trustee of Berkshire Settlement and (ii) a certificate issued on the date hereof by the trustee of Berkshire Settlement acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

1. The Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Panama in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to two hundred and fifteen million euro (EUR 215,000,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Cordico Management AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Belderstrasse 49 8027 Zurich Switzerland, registered with the Commercial Register of Canton Zurich, under number CH-020.3.033.302-6.

2. The registered office of the Company is located at 412 F Route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Berkshire Settlement, une société régie par les lois du Iles Vierges Birtanniques, représenté par son trustee GZ Trust Corporation dont le siège social se situe à Woodbourne Hall Road Town Tortola Iles Vierges Birtanniques, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Iles Vierges Birtanniques, sous le numéro 2142. GZ Trust co.

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Interclime Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de un (1) ou plusieurs gérants A et un (1) ou plusieurs gérants B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, dont un doit être un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants dont un doit être un gérant A.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Berkshire Settlement, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de parts sociales qu'il détient dans le capital social de Interclime Corporation, une société de Panama ayant son siège social au Edificio Plaza 2000, Panama, Republic of Panama dont la valeur de marché est évalué à un montant de deux cent quinze million euro (EUR 215.000.000) (les Parts Sociales),

L'apport en nature des Parts Sociales de Berkshire Settlement à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) deux cent quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 214.987.500,-) au compte de prime d'émission de la Société;

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales a été certifiée aux moyens, entre autre (i) des comptes intérimaires de Berkshire Settlement en date du 13 décembre 2010 et signés pour approbation par le trustee de Berkshire Settlement et (ii) une attestation en date de la présente délivrée par la trustee de Berkshire Settlement, reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

1. L'Associé Unique est le propriétaire unique des Parts Sociales;

2. Les Parts Sociales sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;

4. Aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;

6. Les Parts Sociales sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises au Panama consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

8. Sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Parts Sociales est évaluée au moins à deux cent quinze million euro (EUR 215.000.000) et, depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur des apports faits à la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Cordico Management AG, une société régie par les lois de la Suisse, dont le siège social se situe à Bederstrasse 49 8027 Zurich Switzerland, inscrite au registre du commerce du canton de Zurich, sous le numéro CH-020.3.033.302-6, et

2. Le siège social de la Société est établi au 412 F Route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012160/522.

(110013839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Speld S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024883/10.

(110028715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Y & A Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.567.

La soussignée,

Mademoiselle Fabienne FEIEREISEN, demeurant à Soleuvre démissionne de son poste en tant qu'administrateur avec effet immédiat de la société Y & A INVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024882/12.

(110027966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unleveraged European ABS S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011024862/12.

(110029921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

L'adresse de Mr Bernhard BOLLIGER est dorénavant 24 Sihlstrasse, CH-8001 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour VALARTIS FUNDS (LUX. I)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011024864/12.

(110029898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Activ Hôtel-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 47.745.

die Anschrift der activ Hotel-Management S.A. hat sich im Rahmen der „Denomination du Parc D'Activité „geändert.
Siehe Anlage.

Die neue Straßenebezeichnung lautet:

3, rue Henri Tudor

1 Anlage - Namensänderungshinweis von der Commune de Schuttrange

Munsbach, den 14.2.2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011024886/13.

(110028663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.003,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

EXTRAIT

En date du 3 février 2011, l'associé unique de la Société, Atkore International, Inc., a transféré toutes les 17.003 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à Atkore Foreign Holdings Inc., une corporation constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4933470.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011024884/17.

(110028169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Adhikar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.502.

—
Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme ADHIKAR S.A., dont le siège social établi au L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thomas Held, avocat, demeurant 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la sixième, chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Thomas Held

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024887/17.

(110028163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024888/16.

(110028728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Alvalade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.614.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024889/10.

(110028404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

AS Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 73.934.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AS ARCHITECTURE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024890/12.

(110028344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

AS Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 73.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AS ARCHITECTURE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024891/12.

(110028346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 136.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUTO-MOTO ECOLE BRUNO S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024893/12.

(110028347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

BA & B Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.424.

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme BA & B INVESTISSEMENT SA., dont le siège social établi au L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thomas Held, avocat, demeurant 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Thomas Held
Le liquidateur

Référence de publication: 2011024894/17.

(110028162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Blitz Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 84.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLITZ AGENCY S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024897/12.

(110028341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 2 décembre 2010

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration de Banque Degroof Luxembourg S.A. tenu au siège social le 2 décembre 2010, que:

Le Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011.

Le 4 février 2011.

Pour extrait certifié conforme

Geert De Bruyne

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011024896/17.

(110028593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cars-Tuning-Lease, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 91.984.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 janvier 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011024899/13.

(110028255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.194.

—
Extrait rectificatif concernant la publication du 08/02/2011

Un extrait référencé sous le numéro L110023542.05/L110023542.04 a été déposé le 8 février 2011 en vue de la publication au Mémorial d'une modification du conseil de gérance de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

- Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de 1^{er} février 2011:

Pierre-Yves Monoyer, résidant professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cane Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2011024900/18.

(110028333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Carrosserie Palanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 123.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARROSSERIE PALANCA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024901/12.

(110028340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.637.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011**Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024902/16.

(110028737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Chez Mario S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.154.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024904/10.

(110028828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cillien Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R.C.S. Luxembourg B 86.180.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011024905/13.

(110028399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cillien Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R.C.S. Luxembourg B 86.180.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011024906/13.

(110028402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cillien Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 19, rue Gehschelt.

R.C.S. Luxembourg B 86.180.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011024907/13.

(110028407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi,
(anc. Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024909/17.

(110028741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Cofirst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.111.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme COFIRST S.A.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme

Me Grégoire Chaste

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024908/19.

(110028554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

First Solar Holdings Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.259.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December;

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

First Solar Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its principal place of business at 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3658676, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur- Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 relating to "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "First Solar Holdings Europe SARL".

Art. 3. The object of the Company is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(5) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(6) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand fivehundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five-hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/ their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 5 (five) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the legal reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Contribution - Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

The total amount of the contribution and of the shares has been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is available to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1.200,-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A managers of the Company:

- Mr. Patrick Moinet, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2) Are appointed as B manager of the Company:

- Mr. Daniel Peter Nelson, born in Los Angeles, California, United States of America, on 10 June 1964, with professional address at 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, United States of America;

- Mr. David Brady, born in Dublin, Ireland, on 3 October 1970, with professional address at 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, United States of America,

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and the joint signature of one category A manager and one category B manager, as the case may be.

3) The Company shall have its registered office at rue 6 Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

First Solar Inc., une société constituée selon le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant le centre principal de ses affaires à 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3658676, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrer.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «First Solar Holdings Europe SARL».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Filiales»), tout concours, prêts, avances ou garanties;

(5) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(6) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres; et

(7) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (le cas échéant).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou

la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature de son unique gérant ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne est/sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs copies de ce même document reprenant d'identiques résolutions à même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 5 (cinq) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmentée ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pour cent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique, selon le cas, peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois-quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Apport - Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:

Le montant total de l'apport et des parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, pour que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) soit à la libre disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolution de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A de la Société:

- M. Patrick Moinet, né le 6 juin, 1975, à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Daniel Peter Nelson, né à Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 10 juin 1964, avec adresse professionnelle à 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Brady, né à Dublin, Irlande, le 3 octobre 1970, avec adresse professionnelle à 350 W. Washington St., Suite 600, Tempe, Arizona 85281, Etats-Unis d'Amérique,

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par l'unique signature de son gérant unique et par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, selon le cas.

3) Le siège social de la Société est établi à 6, Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012115/539.

(110014246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

TPL Biberach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.064.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024848/12.

(110029812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.477.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2009, les mandats des Administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2010.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M Rainer GRUNDHEBER, ayant son domicile privé à D-54290 Trier, 21 Brotstraße, né le 13.01.1951 à D-Trier.

M Johann Leo HÄRTING, ayant son domicile privé à A-6410 Telfs, 12 Kreuzacker, né le 14.08.1967 à A-Telfs.

M Norbert PATEISKY, ayant son domicile privé à A-1130 Wien, 8 Jörsgasse, né le 02.11.1951 à A-Wien. Mme Susanne RAULAND, ayant son domicile privé à D-54294 Trier, 24 Hermannstraße, née le 02.06.1975 à D-Hermeskeil.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Rainer GRUNDHEBER est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2010.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, No. RCS B103.590, Luxembourg

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Assekurisk A.G.

Interfiduciaire

Référence de publication: 2011025408/23.

(110031209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

TPL Geislingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.096.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024851/12.

(110029815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Glauchau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.105.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024852/12.

(110029816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TPL Wittenberge S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.746.

Par résolutions prises en date du 11 février 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Daniela Weber, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024857/12.

(110029821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Gladius Vehemens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 88.316.

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GLADIUS VEHEMENS S.A., dont le siège social établi au L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thomas Held, avocat, demeurant 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Thomas Held
Le liquidateur

Référence de publication: 2011024938/18.

(110028161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Copalme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.264.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024911/10.

(110028397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.